

## COMMUNIQUE

La CGT vous a informés dans son tract du 2 novembre 2018 du montant des primes IFSE allouées aux catégories A, B, C négociées par les syndicats FO/CFDT/UNSA/SAFPT.

L'enveloppe RIFSEEP initialement acquise en juin 2018 dans les accords préalables pour le maintien du régime indemnitaire en cas de congé longue maladie ou de congé longue durée n'est plus maintenue mais est redistribuée pour une valeur de 30 000 euros répartie ainsi :

**Attention :** les montants des primes annoncées ici incluent les primes que vous percevez déjà... ce ne sont pas des primes en plus !!!

*Peu de prise en compte de la pénibilité dans cette classification.*

Catégorie A	Primes par mois brutes	Nouvelle répartition	Catégorie B	Prime par mois brutes	Nouvelle répartition	Catégorie C	Primes par mois brutes	Nouvelle répartition
A1	1800	1820	B1	510	535	C1a	270	0
A2	1000	1020	B2	440	465	C1b	250	0
A3	800	820	B3	385	410	C2	190	0
A4	700	720						
A5	520	540						

La CGT approuve cette augmentation de prime pour les catégories A et B mais revendique une enveloppe supplémentaire pour son application afin de ne pas amputer la somme prévue pour le maintien du régime indemnitaire en cas de congé longue maladie ou de congé longue durée.

La CGT revendique :

- la poursuite des négociations sur le RIFSEEP notamment pour la **catégorie C** en ce qui concerne les **sujétions particulières** ou degré d'exposition du poste au regard de l'environnement professionnel,
- le maintien du RIFSEEP en cas d'indisponibilité physique quelle que soit la nature de l'absence,
- le retrait du règlement temps de travail.

**La CGT appelle à une journée de grève  
le mercredi 21 novembre 2018  
et  
à un rassemblement  
dans la cour de l'hôtel de ville à partir 13h30**

